



## PV Commission des Féminines

### Réunion du 15 Septembre 2025 à 18h30

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Président de la Commission : M. COUTEL David

Présents(e) :

Mmes : SEILLE Mélanie, ALVES Aline, Aurélie,

MM. : BOUTIN Benjamin, SACHET Romain, YERNAUX Benoît, COUDRAY Jean-Christophe

Excusés :

Mmes JACQUIS Gwendoline - LEGOFF Stéphanie

MM. BONNOT Stéphane - GORLICKI Jan

#### I – Point administratif :

Les membres de la commission se sont engagés à participer à différents événements tout au long de la saison 2025-2026, avec un objectif minimum de deux événements par membre. Aucun secrétaire n'a été désigné pour le moment ; la rédaction des comptes rendus se fera donc à tour de rôle.

Un organigramme sera prochainement réalisé afin de rendre plus visible la composition de la commission et les membres du district.

Un drive partagé est mis en place pour centraliser les comptes rendus, les informations et la création des événements.

Une charte de la commission a également été élaborée afin de définir les missions et les responsabilités de chacun.

L'objectif principal de cette commission est de faire évoluer le football féminin.

Nous souhaitons être plus présents sur les terrains, renforcer la communication autour des événements féminins et mettre en place des actions de valorisation pour promouvoir la pratique féminine.

L'ensemble de la commission demande à être informé par le district, par e-mail, de tous les événements liés au football féminin

#### II – Point sur les équipes engagées

À ce jour, une légère baisse du nombre d'équipes est observée dans plusieurs catégories, notamment en raison du retard dans la saisie des licences.

Nous aimerais mettre en lumière deux clubs par mois disposant d'équipes féminines — soit un club tous les quinze jours — afin de valoriser leurs initiatives et leur engagement pour le développement du football féminin.

Un suivi des licences jeunes est souhaité pour pouvoir identifier les nouvelles joueuses, expliquer les parcours de détection et d'observation, et assurer un suivi global des licenciées féminines sur l'ensemble du district.

### **III – Programmation des actions (sous réserves de l'accord de la Commission des Coupes et Championnats)**

**Samedi 25 octobre** : journée au Gazélec pour les catégories **U6 à U13F**

Activités prévues : *foot golf, tennis-ballon, cécifoot, but bâché, petits matchs, ateliers techniques.*

(*Demande de goûter au district*)

**Samedi 18 janvier** : finale futsal

**Mercredi 20 mai** : animations à Delval pour les **U9 à U11** – plateau jeunes

**Samedi 13 juin** : tournoi jeunes féminines **OLVA** (catégories U11, U13, U15)

**Dimanche 14 juin** : tournoi de **Soulangis – Séniors Féminines**

### **IV – Finales féminines**

Le Bourges FC dispose de l'ensemble des terrains pour organiser un programme complet le samedi 31 mai ou le samedi 7 juin. (*sous réserves de l'accord du Comité Directeur*)

Chaque catégorie aura sa finale et une finale consolante.

Rappel du règlement : *une équipe non engagée en championnat ne peut pas participer à la Coupe du Cher.*

Pour les U13F et U15F, nous souhaitons organiser des tours de coupe afin d'aboutir à une finale principale et une finale consolante (si quatre équipes sont engagées).

L'objectif est que toutes les finales ne se déroulent pas en même temps.

Programme prévisionnel :

- 10h – 12h : U9 / U11
- 12h – 14h : Consolante
- 14h – 16h : U13F
- 16h – 18h : U15F
- 18h – 20h : Séniors foot à 8
- 20h : Finale Séniors foot à 11

### **V – Dates des prochaines réunions**

- Lundi 8 décembre à 18h00
- Lundi 9 mars à 18h00
- Lundi 4 mai à 18h00
- Lundi 15 juin à 18h00

## **VI – Questions diverses**

Nous avons abordé la question des mutations hors périodes chez les jeunes licenciées U15F et U18F. Certaines joueuses changent de club afin de pouvoir pratiquer le football dans des championnats 100 % féminins.

Cependant, cette situation soulève plusieurs difficultés qui méritent un travail d'approfondissement au niveau du district ou de la ligue régionale.

En effet, notre département reste faiblement doté en structures féminines, ce qui limite les possibilités d'évolution des joueuses.

L'an dernier, nous avons constaté le cas d'une joueuse à qui le cachet de mutation a été retiré, l'empêchant ainsi de pratiquer dans une autre catégorie.

Pourtant, dans certains cas, il serait pertinent pour le développement sportif et personnel des joueuses de leur permettre d'évoluer, par exemple, en catégorie U18F tout en étant encore U15F.

La suppression du cachet de mutation empêche aujourd'hui ces passerelles, et limite la progression de certaines jeunes filles.

Une réflexion commune pourrait être engagée afin d'étudier une évolution du règlement, permettant davantage de souplesse dans les cas justifiés par le développement des pratiquantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin à 19h30.

**Le Président,**

**Le Secrétaire de Séance,**

**David COUTEL**

**ALVES Aline**